



Bulletin technique 19-01

Balles de crosse

25 février, 2019

L'ACC a adopté une politique d'approbation de balles de crosse, et il faut que les fabricants/fournisseurs se conforment aux dispositions de cette politique afin de faire approuver leurs balles de crosse.

Cette politique a été mise en place en vue de veiller à la sécurité de tous les participants et participantes.

Tous les évènements, matchs et entraînements officiels doivent obligatoirement utiliser des balles de crosse dûment approuvées. Si une organisation utilise des balles de crosse illégales/non-approuvées, il y a le risque de blessure à nos joueurs et joueuses.

Les balles de crosse illégales qui n'ont pas été soumises aux contrôles peuvent devenir ovalisées de telle sorte qu'elles pénètrent dans la grille du casque et blessent le visage.

Nous vous prions donc de faire respecter en tout temps la politique suivante :

12.11 BALLE DE CROSSE

12.11.1 Toutes les balles de crosse utilisées au Canada aux évènements, matchs et entraînements officiels de l'ACC doivent obligatoirement provenir d'un fabricant qui est dûment approuvé et autorisé dans le cadre du programme ACC d'homologation et de licences officielles. Les fabricants approuvés et titulaires de licence doivent apposer le tampon «CLA Approved» sur les balles qu'ils fournissent.

En plus, le logotype du fabricant doit figurer sur la balle de crosse.